



JOURNALISTES

PROFESSION JOURNALISTE

N°313 JUIN 2014

SOMMAIRE

pages 2 et 3

► Dans les entreprises

page 4 et 5

► Journalistes dans la CFDJ
depuis plus de 50 ans

page 6

► Dans l'actualité :
le débat sur la déontologie

page 7

► L'action à l'international

page 8

► Dans l'actualité :
la complémentaire santé
pour les pigistes

PATRONS, IL SERAIT TEMPS DE NÉGOCIER... VRAIMENT !

page 2



L'information
en continu est sur :

JOURNALISTES-CFDJ.FR

PATRONS, IL SERAIT TEMPS DE NÉGOCIER... **VRAIMENT !**

QUE CE SOIT DANS LES ENTREPRISES OU AU NIVEAU DES BRANCHES, IL EST DE PLUS EN PLUS DIFFICILE DE NÉGOCIER QUOI QUE CE SOIT FACE AUX PATRONS DE PRESSE. LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES « DE BRANCHE » REMONTENT AINSI À SEPTEMBRE 2012 POUR LA PRESSE QUOTIDIENNE DÉPARTEMENTALE, ET AVAIENT ABOUTI À UNE « SPLENDE » REVALORISATION DE 0,2 % ; EN SPQR (PRESSE RÉGIONALE), C'EST UN + 0,3 % QUI AVAIT ÉTÉ GÉNÉREUSEMENT ACCORDÉ EN NOVEMBRE 2012 ; QUANT À LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE, ELLE A FAIT UN PEU MIEUX, AVEC + 0,5 % EN MAI 2013.

Dans les branches où l'on parvient encore à négocier les salaires, les avancées restent minimes : + 0,5 % en janvier 2014 pour la presse professionnelle spécialisée ; + 0,8 % en mai pour la presse périodique régionale, après une année 2013 à 0%. Des hausses à rapprocher de l'évolution du coût de la vie, calculé par l'INSEE à + 0,9 % pour la période 2012-2013, à + 0,4 % de janvier à mars et à + 0,6% sur un an.

Et dans les entreprises ? Ce n'est guère mieux : au Parisien, une journée de grève s'est déroulée courant janvier, contre des réductions des frais kilométriques et des indemnités de reportage qui vont pénaliser financièrement les journalistes de terrain ; à l'AFP, le 3 avril et après plusieurs réunions, le PDG a indiqué qu'il entendait limiter la progression de la masse salariale à 1% en 2014, ce qui ne laisse pas présager d'une NAO très fructueuse ; pire encore au Courrier Picard, où la direction entendait priver les journalistes d'augmentation salariale pour avoir osé demander à la Commission des droits d'auteur des journalistes de faire respecter la loi. Après d'âpres discussions, 0,5 % a été octroyé aux employés et aux cadres, mais seulement 0,25 % aux journalistes au 1^{er} octobre...

« Au Courrier picard, les syndicats doivent faire face à une muraille complètement imperméable à toute négociation », expliquent ainsi les responsables de la section CFDT (majoritaire) sur leur blog syndical. Ils dénoncent aussi « des accords

méprisants » que ce soit concernant les droits d'auteur ou les accords sur les classifications.

Même dans les entreprises qui obtiennent de bons résultats, l'avarice est devenue un mode de gestion. Ainsi chez Publihebdos (groupe Ouest-France), la traditionnelle augmentation des salaires au-delà de l'accord de branche sera remplacée en 2014 par « un supplément exceptionnel de 200 euros brut ». Merci patron !

En presse hebdomadaire régionale, les indices sont tellement bas que la moitié de la grille des employés, ainsi que les quatre premiers échelons de la grille des journalistes, ont été rattrapés par le SMPG, ou salaire minimum professionnel garanti, un dispositif mis en place (sur proposition de la CFDT) en 1999 et qui garantit des salaires au minimum à SMIC + 5%. Une négociation vient d'être ouverte par la branche, en vue de redéfinir les postes et qualifications des employés et des journalistes, mais pourra-t-elle aboutir ? Du côté du patronat, le mandat des négociateurs n'a pas l'air très clair. Ou plutôt si : tout est possible, pourvu que cela ne coûte rien. Une position que l'on constate aussi sur la négociation en cours pour la mise en place de la complémentaire santé des pigistes, que les patrons de la presse écrite aimeraient voir financer en partie par une baisse des cotisations au fonds de prévoyance.

Même lorsque le produit des négociations

n'aurait finalement que peu d'impact sur les finances des entreprises, les patrons renâclent et refusent de céder un pouce de terrain pour de nouveaux droits. C'est par exemple le cas du projet du code des bonnes pratiques en matière d'utilisation des photographies de presse dans le cadre de la mission Brun-Buisson.

Quant aux demandes de la CFDT d'une charte négociée des droits et devoirs des journalistes ou encore des nominations à la direction de la rédaction confirmées par un vote des journalistes dans les équipes de plus de 30 journalistes, surtout en cas de restructuration ou de rachat (dans le cadre de l'éventuelle création d'un Conseil de presse), on imagine bien l'accueil qu'elles vont recevoir.

Le peu d'entrain des organisations patronales lors des négociations se mesure enfin d'un point de vue financier, lorsque les employeurs refusent par exemple de prendre en charge les frais de déplacement des salariés chargés de la négociation, ou même de convenir que le temps passé par les négociateurs - s'il est accordé de droit par l'article 3d de la convention collective - doit être rémunéré. Face au mécontentement croissant des journalistes, toutes rédactions confondues, ils vont cependant devoir lâcher du lest. Et se remettre à négocier vraiment. La politique d'austérité ne peut avoir qu'un temps.

Laurent Villette

DANS LES ENTREPRISES

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE : **ANNUS HORRIBILIS POUR LA REP'**

Le projet Centre France 2016, annoncé par Michel Habouzit, PDG de Centre France, le 5 novembre 2013, a porté un nouveau coup dur à La République du Centre (Orléans) déjà fortement éprouvée depuis le rachat du titre, en 2010.

L'adaptation rapide des ressources de l'entreprise aux nouvelles conditions du marché, souhaitée par la direction, s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi en début d'année. Le long mouvement social qui a suivi, au mois de janvier, dans lequel les représentants de la CFDT se sont fortement impliqués, n'a malheureusement pas permis d'éviter le pire : fermeture du site d'impression, réduction pour moitié des effectifs de la régie publicitaire Alliance Média. Les services administratifs n'ont

pas davantage été épargnés, tout comme les journalistes puisque cinq postes sont concernés par un plan de départ volontaire.

Le quotidien régional, qui rayonnait autrefois sur deux départements (Loiret/Eure-et-Loir) et offrait neuf éditions à ses lecteurs, ne propose plus désormais que deux éditions. La République du Centre s'était déjà retirée d'Eure-et-Loir depuis mars 2011. Aujourd'hui, le groupe Centre France a placé tous ses espoirs dans un « ambitieux » plan de développement numérique. Au sein de la rédaction, qui poursuit sa mission d'information, de nombreux journalistes se montrent extrêmement sceptiques s'agissant des perspectives d'avenir du journal.

Benoist Colin

DANS LES ENTREPRISES

COURRIER PICARD : **NOTRE COLLÈGUE RÉINTÉGRÉ**

Notre collègue a été réintégré au Courrier picard. Pas au même poste, mais à salaire égal et avec une mise à pied de quinze jours. La procédure de licenciement pour faute grave a été annulée.

Le 5 mai dernier, une grève est déclenchée dans ce quotidien. L'objectif est l'annulation du licenciement du chef d'édition de la locale de Beauvais (Oise), brutalement congédié vendredi 2 mai. Les personnels (administratifs, journalistes, cadres) au nombre d'une centaine s'opposent à la décision de la direction. Cette dernière reproche à ce chef d'édition d'avoir fait un mauvais accueil à des élus du CHSCT en formation, lors d'une visite des locaux de Beauvais le 8 avril dernier, qui s'est déroulée en l'absence du secrétaire du CHSCT. Des remarques des élus avaient été particulièrement mal appréciées par ce chef d'édition qui, installé avec son équipe dans des locaux vétustes, demande depuis des années une amélioration des lieux, en vain.

« Au pire, cela aurait mérité un blâme ou un avertissement, mais pas un licenciement pour faute grave », explique Joël Cyprien, secrétaire du comité d'entreprise (CFDT). « Il n'avait pas été prévenu de la visite, on lui a reproché des choses qui remontent à des années, il l'a mal pris, s'est emporté, mais il n'y avait rien de dramatique, et il s'est excusé après », complète de son côté Christophe Berger, le secrétaire (CFDT) du CHSCT, qui insiste sur le fait que ce chef d'édition, avec 25 ans d'ancienneté, est unanimement apprécié de la rédaction. « Il a formé beaucoup de jeunes journalistes qui aujourd'hui se mobilisent pour



Les salariés ensemble pour défendre l'un des leurs. (DR)

lui. C'est quelqu'un qui s'investit beaucoup pour le Courrier Picard, qui a toujours des propositions, toujours des projets, mais ça, c'était valable du temps de la SCOP. Depuis l'arrivée de la Voix du Nord, on n'a plus le droit d'avoir des idées, ça déplaît. Cet incident n'est qu'un prétexte pour le licenciement. D'ailleurs, l'ensemble du CHSCT le soutient et demande sa réintégration » souligne Christophe Berger.

Cette grève, soutenue par la CFDT-Journalistes, survient dans un climat social tendu dans ce quotidien régional, après la mise en œuvre difficile d'un nouveau logiciel éditorial, et face à une direction qui ne pardonne pas aux syndicats CFDT, SNJ et FO d'avoir demandé à la commission nationale des droits d'auteur des journalistes de faire respecter la loi.

Au terme du conflit, la section syndicales CFDT du Courrier picard tire ces conclusions :

- le nouveau système CCI mis en place par le groupe Rossel dans les journaux permet à n'importe quel journaliste de prendre la main sur les pages. La Tour à Lille s'est

chargée entre autres des conducteurs. Les trois autres parutions ont été commentées par nos lecteurs avec ironie et beaucoup de recul... « Si c'est pour écrire ça autant ne rien publier... » ;

- la victoire, on la doit à la mobilisation de tous les salariés présents tous les jours... pour les AG. Et aussi à une intersyndicale avec le SNJ et FO. (Il n'y a plus de Livre à Amiens, le journal est imprimé à la Pilaterie de la VDN à Lille). Intersyndicale que la direction a bien failli réussir à casser. La CGT journaliste, pour sa part, s'est désolidarisée du mouvement dès le premier jour et n'avait d'ailleurs pas voté la grève ;

- la médiatisation a fait beaucoup aussi. Notre collègue a été licencié pour faute grave après une visite du CHSCT... et on a mis une banderole avec le slogan « viré pour un frigo sale ». La nouveauté c'est l'importance des réseaux, Facebook et autres Twitter dans cette lutte. Certains journalistes ont créé des blogs. Tout va beaucoup plus vite et tout se sait très vite ;

- enfin, dernier côté positif, la rédaction est désormais plus soudée au terme d'une mobilisation remarquable des salariés pour soutenir l'un des leurs.

LA MUTUALISATION DES ARTICLES ENFIN ENCADRÉE AUX DNA

Depuis 2008, les droits d'auteurs des journalistes des DNA étaient bafoués. Tous les jours, des articles étaient donnés à d'autres journaux du Crédit mutuel sans contrepartie, parfois sans accord, toujours sans cadre légal, en usant de chantage. La CFDT l'a toujours dénoncé. Surtout, elle a été le **syndicat moteur pour mettre fin à ces pratiques**, réussissant à convaincre le SNJ de la suivre.

La CFDT n'a pas hésité à porter l'affaire devant la Commission nationale pour les droits d'auteurs des journalistes (CDAJ), une instance qui regroupe représentants salariaux et patronaux sous la présidence d'un magistrat. Grâce à l'arbitrage de cette

dernière, un accord a pu être signé aux DNA. C'est le **premier journal du Crédit mutuel où la mutualisation d'articles dispose d'un cadre légal avec une rémunération fixe et claire**. D'une part, chaque journaliste pourra librement choisir de mettre ses articles et photos à disposition ou non des autres journaux, ce qui préserve le droit moral de chacun. D'autre part, tous ceux qui acceptent de signer la convention de mise à disposition valable deux ans toucheront en contrepartie 300€ de droits d'auteur par an. Une somme qui n'est ni négligeable à l'heure du gel des salaires, ni énorme au regard des contenus fournis en échange. Mais cette rémunération

arbitrée par la CDAJ améliore la situation antérieure et tient compte des difficultés économiques des entreprises de presse.

Grâce à l'action syndicale, cet accord fait par ailleurs passer à 250€ la rémunération des droits d'auteur pour la seule partie DNA (contre 150€ jusqu'alors). Surtout, **cet accord traite désormais les pigistes sur un pied d'égalité avec les CDI et CDD**. Ils pourront toucher jusqu'à 250€+300€ comme les autres contre...12€ auparavant. Et là aussi, c'est la CFDT qui a été moteur. Les deux autres syndicats des DNA proposaient initialement de plafonner les droits d'auteur des pigistes à 30€.

Guillaume Muller

50 ANS DE CFDT: LA PART DES JOURNALISTES



Fondée en 1919 avec la participation des journalistes, la CFTC est devenue en 1964 la CFDT. Le 48^e congrès confédéral (Marseille du 2 au 6 juin 2014) célébrera l'anniversaire de cette évolution. Le débat sur les statuts de notre confédération traduira aussi une nouvelle étape en phase avec l'évolution de la société. Si en 1919 comme en 1964, les journalistes syndiqués avaient voté directement pour la création puis l'évolution de la CFTC, il n'en sera plus de même cette année. Du 2 au 6 juin prochain, pour le 48^e congrès confédéral de la CFDT réuni à Marseille, les journalistes seront sur les bancs des commentateurs (lire l'interview ci-contre). Retour sur l'événement marquant qu'a constitué le passage CFTC-CFDT et sur la place prise par les journalistes.

Les 1^{er} et 2 novembre 1919, naissait la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC). Parmi ses membres fondateurs, figurait, au côté de syndicats d'employés de l'industrie ou d'ouvriers en soierie, le Syndicat des journalistes fran-

çais (SJF), un des syndicats les plus anciens de France. Les 6 et 7 novembre 1964, après un long travail de réflexion mené depuis la fin de la deuxième guerre mondiale au sein du «courant» Reconstruction, la CFTC se muait en CFDT. Les journalistes étaient bien représentés parmi les 5 000 délégués qui participèrent à ce congrès extraordinaire réuni au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

En 1964, les journalistes ont pris toute leur place dans l'événement marquant qu'a constitué le passage CFTC-CFDT. Lié consubstantiellement à l'histoire de la CFTC, le SJF avait préparé le congrès extraordinaire de la CFTC. En participant tout d'abord au congrès ordinaire CFTC de juin 1963 puis aux réunions qui suivirent: comité national et conseil confédéral au printemps et à l'automne 1964. D'ailleurs, le 78^e congrès national du SJF réuni à Biarritz les 23 et 24 mai 1964 fut «le congrès de l'unité». Comme l'explique Maurice Carité, président du SJF dans le numéro 97 de *Journalistes français*, organe du SJF daté de juillet 1964, «trois thèmes ont dominé les débats de ces assises: le problème de l'orientation et de la transformation du syndicalisme en 1964, le problème de l'orientation de la CFTC et le problème du statut de la RTF (Radio télévision française)».

L'unité comme moteur

C'est un congrès nombreux et rajeuni qui a délibéré des évolutions majeures

en discussion, celle de la CFTC et celle des syndicats de journalistes. Au congrès confédéral de novembre, le SJF partagera ses mandats lors des votes décisifs concernant la déconfessionnalisation qui se traduira par la transformation du sigle CFTC en CFDT (CFTC) et par le préambule des statuts (voir encadré). Mais après ces choix effectués à 70 % des congressistes, l'unité restera de mise, et la CFDT maintiendra la majeure partie de ses adhérents. Les journalistes ne feront pas exception. Dans le numéro 98 de *Journalistes français*, André Tisserand, secrétaire général des journalistes CFDT parlera ainsi d'un «très grand congrès» où, malgré «l'enjeu et la gravité des débats» et les «affrontements passionnés», «tous les orateurs furent écoutés dans un silence assez inhabituel dans les congrès syndicaux».

In fine, André Tisserand concluait en soulignant que «la volonté de la majorité s'impose. Pour nous la CFTC ne se divise pas. Le syndicat des journalistes français continue dans la fidélité et dans l'unité» au sein de la CFDT. Le SJF allait reprendre avec vigueur une orientation défendue depuis 15 ans: l'unité d'action des syndicats de journalistes. C'est au centre CFDT de formation syndicale de Bierville (Essonne) que sera créée en janvier 1966 la Délégation permanente réunissant les journalistes CFDT, CGT, FO et SNJ d'où naîtra un an plus tard l'Union nationale des syndicats de journalistes qui durera près de 25 ans.

François Dalla-Riva

UNE NOUVELLE DÉCONFESIONNALISATION

Les statuts et les règlements intérieurs sont utiles lorsqu'il faut arbitrer des difficultés. Garants d'une vie commune, ils sont aussi le reflet de la personnalité et des valeurs d'une organisation. Ainsi en va-t-il des modifications soumis aux votes du 78^e congrès confédéral CFDT de Marseille.

Le point ostensiblement marquant entre les anciens statuts et la proposition soumise aux votes concerne la suppression d'une référence à «l'humanisme chrétien», au «biens matériels, culturels et spirituels», à «la satisfaction des besoins matériels, intellectuels et spirituels», et au «respect de la philosophie, la religion, la motivation où chaque travailleur et travailleuse peut puiser les forces nécessaires à son action» qui figuraient encore dans le préambule et l'article 1^{er}.

Ces références héritées du christianisme social sont remplacées par «le respect de la dignité», et les «valeurs humanistes, démocratiques et laïques» en lien avec le «progrès social et l'efficacité de l'économie à long terme», et «la construction d'un modèle de développement durable, respectueux de l'Homme et de l'environnement et qui garantisse un développement de l'économie, des sciences et des technologies au service de l'humanité».

À noter aussi des modifications qui intègrent les évolutions de la société. Ainsi, disparaissent les mentions «la confédération entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique», ou la résolution à poursuivre «la lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect de devoirs qui en découlent». Apparaissent «la lutte contre toutes formes d'exclusion, de sexisme, de racisme et de xénophobie», «une approche constructive du dialogue social, privilégiant la confrontation des intérêts divergents et la négociation à une opposition systématique».

Le nouveau préambule proposé se conclut sur la fidélité de la CFDT à «ses traditions humanistes, à son histoire ancrée dans le mouvement ouvrier», et ouvre la voie à l'article 1^{er} qui rappelle sa «démarche d'éducation populaire et d'émancipation» et le choix «d'un syndicalisme de transformation sociale dont l'action aboutit à l'acquisition de nouveaux droits individuels et collectifs», garanti par «une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des institutions religieuses et de tout groupement extérieur» que manifestent «une indépendance de pensée, de décision et d'action».

J.-F. C.

TÉMOIGNAGE: INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS CULLAFROZ

Peux-tu rappeler la genèse de l'Union syndicale des journalistes CFDT ?

L'Union syndicale des journalistes CFDT créée en 1986 sous le titre d'USJF est directement héritière de l'action du Syndicat des journalistes français né de la Corporation des publicistes chrétiens (1886) dont il était une des deux composantes. Comme vient de le rappeler le travail de Denis Ruellan, maître de conférences de l'université Rennes 1, c'est le plus ancien syndicat de la profession. J'ajouterai même que c'est un des premiers syndicats français de salariés, parallèlement aux syndicats chrétiens d'employés du commerce et de l'industrie ou d'ouvriers en soierie qui sont apparus dès la promulgation de la loi Waldeck Rousseau officialisant les syndicats en 1894.

En 30 ans, quelles furent les actions notoires ?

Les actions des journalistes chrétiens, fondateurs de la CFTC en 1919 (devenue CFDT en 1964) sont la manifestation d'une démarche syndicale s'appuyant sur deux jambes: la défense des journalistes sur le plan matériel (emploi, salaire, retraites) et le soutien à une pratique professionnelle de qualité (déontologie, indépendance des journalistes et pluralisme de l'info...).

Cette démarche collective s'est située dès la fin du 19^e siècle en relation étroite avec le syndicalisme ouvrier et dans un cadre international. Au 20^e siècle, cela s'est continué avec une attention constante à la solidarité, l'acquisition de droits nouveaux et dans un souci de cohérence avec la confédération CFTC puis CFDT et la recherche d'unité plus étroite entre les différents syndicats de journalistes.

Très concrètement, peux-tu préciser quelques axes revendicatifs où la CFDT a été motrice ?

À l'évidence, la reconnaissance du journaliste pigiste comme salarié à part entière a été majeure. Et après l'obtention de la loi Cressard (1974), la bagarre a consisté à la faire appliquer, puis à donner des droits nouveaux. Le protocole d'accord pigistes de 2008 qui met en œuvre le droit à la formation pour ces collègues s'inscrit dans cette lignée. Le même souci de combattre la précarité et de donner des droits nouveaux s'est traduit par l'ouverture de la négociation d'une grille de qualifications et de salaires dans les radios locales privées dès 1983.

Il en va de même pour la renégociation de la convention collective nationale des journalistes obtenue en 1976. Je dois aussi ajou-



Crédit photo: © Pierre Nouvelle

ter que la CFDT a élaboré la base du texte qui régit l'abattement fiscal des journalistes après une lutte unitaire quand les gouvernements et les députés de droite ont voulu remettre en cause les 30%. La CFDT a aussi été pilote pour les accords de réduction du temps de travail (la semaine de 35 heures était une revendication phare de la confédération CFDT) dont le premier fut signé à *L'Alsace* en décembre 1997. Il en va de même pour les droits d'auteur où nous avons été précurseurs dans la presse quotidienne (*Le Monde*, *Les Echos...*), mais aussi dans la presse quotidienne régionale à *Ouest France* comme aux *Dernières nouvelles d'Alsace*, et avec un accord national.

On pourrait aussi parler de l'Observatoire de l'information dont le ministère de Catherine Trautmann et son conseiller Jean-Marie Charon ont repris la substance en 1997, ou la longue bagarre émaillée de procès intentés par des journalistes comme Paul Parisot contre Robert Hersant, le «papivore» qui bravait le pluralisme de l'info en concentrant presse nationale et régionale. Enfin, c'est encore la CFDT qui a proposé des amendements concrets et nombreux au projet de loi sur la protection des sources dont nous espérons bien qu'il ne sera pas enterré.

N'y a-t-il pas eu des moments d'essoufflement, de tensions ?

C'est le lot de l'action collective, mais de mon vécu de 35 ans et de l'étude des archives de notre syndicat, je tire plutôt le sentiment d'une grande continuité et d'une fidélité à des valeurs qui fondent notre syndicalisme tout à la fois professionnel, intercatégoriel et internationaliste.

Par exemple, notre souci d'une unité plus grande de la profession. C'est à Bierville, centre de formation syndicale de la CFDT, que les syndicats de journalistes CFDT, CGT, FO et SNJ se réunirent en novembre 1965 pour fonder ce qui deviendra l'Union nationale des syndicats de journalistes. C'est à notre initiative qu'une tribune libre CFDT-CGT-SNJ a été publiée dans «Le Monde» dès l'élection de Nicolas Sarkozy en juin 2007. Ce sont encore de jeunes militant-e-s CFDT qui furent à l'initiative en octobre-novembre 2007 de la campagne intersyndicale CFDT-CFTC-CGC-CGT-FO-SNJ «Il n'y a pas de démocratie sans liberté de l'information», se traduisant par un 4 pages revendicatif, une pétition nationale, une soirée-débat au Musée social de Paris et un appel national.

Propos recueillis par Olivier Clément

CFDT-JOURNALISTES, CLIN D'ŒIL SUR NOTRE HISTOIRE

Cette année 2014 est particulièrement marquée par le cinquantenaire de la «déconfessionnalisation» de notre organisation syndicale et de son changement de nom. Les journalistes adhérents à la CFDT sont tous membres de l'USJ-CFDT, créée dans les années 1980. Jean-François Cullafröz en est l'un des fondateurs et animateur. Il livre ici les points forts de son histoire et les actions syndicales qui ont bâti l'identité de CFDT-Journalistes.



DÉONTOLOGIE: ENGAGER LE DÉBAT POUR RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES MEDIAS

La déontologie ne serait-elle qu'un supplément d'âme superflu pour des médias en crise? La méfiance croissante du public à l'égard du traitement de l'information comme la désaffection continue des lecteurs devraient pourtant provoquer un sursaut dans les rédactions. Face à l'accélération de la production de l'information à l'origine de dérapages et de dérives de plus en plus fréquents, il est plus que jamais nécessaire de rappeler les principes essentiels de notre profession. L'élaboration d'un «code de bonnes pratiques» suppose que trois conditions soient réunies: l'adoption d'une charte négociée des droits et devoirs des journalistes, la reconnaissance juridique du droit des équipes rédactionnelles et la création d'une instance nationale d'auto-régulation, de type conseil de presse. Pour avoir fait le choix de l'adhésion à une confédération interprofessionnelle, les journalistes CFDT ne se sentent pas enfermés dans un carcan corporatiste. Ils en appellent à l'engagement d'un débat démocratique avec l'ensemble des composantes politique et sociales.

Si ce sont les journalistes qui souffrent du discrédit des médias, c'est bien l'ensemble des acteurs des entreprises de presse qui en portent la responsabilité. Les restructurations incessantes, assorties de plans sociaux drastiques, continuent d'affaiblir des rédactions. Soumis à une concurrence exacerbée, les journalistes se retrouvent

trop souvent soumis aux pressions incessantes des hiérarchies.

La reconnaissance de règles déontologiques élémentaires, qui permettrait de clarifier l'exercice de nouvelles pratiques professionnelles, continue de susciter des réticences, voire un refus catégorique de la plupart des patrons de presse, écrite et audio-visuel. A peine remis et sitôt entermé: Aurélie Filipetti, ministre de la Culture ne semble guère disposée à donner suite au rapport que lui a remis Marie Sirinelli, le 13 février, sur les conditions de création d'un conseil de presse tel qu'il existe dans différents pays d'Europe et au Canada.

Pas de nouvelle instance

Le rapport dresse un tableau précis et exhaustif des positions respectives. Ses conclusions tirent le bilan d'une occasion manquée. Faute de consensus, en raison du rejet des éditeurs - mais aussi de certaines organisations syndicales - et en l'absence de volonté politique, la mise en place de cette instance a été écartée. Le rapport préconise seulement le renforcement des moyens de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI), créé en septembre 2012, qui associe professionnels et associations auquel les journalistes-CFDT ont d'emblée adhéré.

Lors de son audition devant Mme Sirinelli, la CFDT-Journalistes s'était prononcée en faveur de la mise en place d'une instance

ouverte à la société civile qui ne soit ni un conseil de l'Ordre ni un tribunal. Sa mission aurait pu être élargie à des débats et réflexions portant sur l'évolution des nouvelles pratiques professionnelles dans les médias numériques.

Autre exigence rejetée par les éditeurs: la reconnaissance d'une charte de déontologie définissant les droits et devoirs des journalistes doit pouvoir être négociée dans chaque rédaction, sur la base des textes existants, qu'il s'agisse de la charte de Munich à laquelle se réfère la CFDT et le SNJ-CGT ou de celle du SNJ. Faute de pouvoir être adossé à la convention collective, ce document pourrait être intégré au règlement intérieur et annexé au contrat de travail.

Enfin, le respect élémentaire des principes déontologiques suppose que la confiance soit établie dans les rédactions, notamment au plus haut niveau de la hiérarchie. Pour la CFDT, la reconnaissance du droit des équipes rédactionnelles suppose que les nominations à la direction de la rédaction soient confirmées par un vote dans les titres de plus de 30 journalistes, surtout en cas de restructuration ou de rachat. Cette initiative avait fait l'objet d'une proposition de loi déposée en 2010 par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, alors dans l'opposition. Cet engagement n'a pas, lui non plus, été suivi d'effet.

Michel Delberghe



DEUX GRANDS RENDEZ VOUS EN OCTOBRE

► 5^e édition de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme

JEUDI 2 & VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

► 8^{ème} édition des Assises Internationales du Journalisme

JEUDI 16, VENDREDI 17 & SAMEDI 18 OCTOBRE 2014

Le mois d'octobre sera chargé pour les journalistes et en particulier les syndicalistes qui s'intéressent à l'avenir de la profession! Rendez vous à Paris, les jeudi 2 et vendredi 3 octobre dans une salle de l'Unesco, pour la 5^e édition de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ) ainsi qu'à l'Arsenal de Metz, les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 octobre pour la 8^{ème} édition des Assises Internationales du Journalisme.

Point commun à ces deux rendez vous: ils ont lieu pour la deuxième année dans le même site... Et dans la première moitié d'octobre... À la CNMJ, le président Jean-Marie Charon explique qu'en septembre, il est difficile de réunir les directions des écoles de journalisme, très investies dans le programme. Aux Assises, on explique qu'il n'y avait pas d'autres dates libres à l'Arsenal.

Le thème de la CNMJ (www.cnmj.fr) est déjà connu, «Former pour innover». À nouveau il s'agira de réfléchir sur les transformations des rédactions et des activités des journalistes. Les différentes interventions et tables rondes s'attacheront aux nouvelles démarches de formations (France, Suisse, Belgique...) et à la place des jeunes dans des médias en transformation. Un chercheur de l'université catholique de Louvain présentera son étude sur «l'insertion professionnelles des jeunes journalistes».

À Metz, les Assises Internationales du Journalisme (www.journalisme.com) réuniront professionnels et grand public pour la première fois aussi un samedi: le président Jérôme Bouvier et son équipe diffuseront prochainement le thème retenu.

Marie Goerg-Lieby

SYRIE: LES JOURNALISTES FRANÇAIS LIBÉRÉS, LA MOBILISATION CONTINUE

Après la libération des quatre otages français, d'autres professionnels des médias, étrangers et syriens, sont encore détenus en Syrie. Ne les oublions pas!

Villes, conseils généraux, lycées, universités, écoles de journalisme, organismes représentant les journalistes dont la FIJ et la FEJ, institutions européennes et internationales: durant dix mois, une chaîne humaine de solidarité s'est tissée autour des quatre otages français retenus en Syrie depuis juin 2013. Agir, convaincre, peser. Le conseil syndical de CFDT-Journalistes, réuni cet hiver dans les locaux de Bayard Presse à Montrouge, avait interrogé le président de Reporters sans frontières sur les formes de mobilisation les plus opportunes pour obtenir la libération de nos confrères journalistes enlevés en Syrie. Alain Le Gougec nous avait donné une clef: insistez encore et toujours auprès des politiques.

Au bout de l'attente, ce fut enfin la délivrance, le 19 avril. Les quatre journalistes retenus otages en Syrie depuis juin 2013, Di-

dier François, Édouard Elias, Nicolas Hénin et Pierre Torres n'étaient plus détenus par l'État Islamique en Irak et au Levant (EIL). En danger. Avec la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la sécurité des journalistes en situation de conflit et celle de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée en novembre 2013 sur la sécurité et l'impunité, les États membres disposent de moyens et de leviers pour que la liberté et les droits des journalistes soient respectés. Avec la pression de la société civile, ces positions internationales ont plus de poids.

Nous ne perdons pas de vue que plus de 150 acteurs de l'information ont péri en Syrie depuis le début du soulèvement, au printemps 2011 dont sept journalistes et neuf professionnels de l'information depuis janvier 2014, qu'une dizaine de journalistes étrangers, 23 professionnels syriens des médias étaient portés disparus ou enlevés lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai. C'est pourquoi, après la joie suscitée par le retour en France des quatre

ILS SONT PARTIS POUR VOUS, ILS REVIENDRONT GRÂCE À VOUS



WWW.OTAGESENSYRIE.ORG



journalistes otages, la mobilisation se poursuit pour qu'en Syrie les belligérants de tous bords relâchent les journalistes et les professionnels de l'information étrangers et syriens encore entre leurs mains.

Richard Hecht

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES (FEJ): LE CHOIX DE MOSCOU TRÈS DISCUTÉ



La russe Nadezda Azgikhina, vice-présidente de la FEJ, a obtenu gain de cause: Moscou accueillera l'assemblée générale, mais en novembre. Photo R.H

L'assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ, 53 organisations syndicales représentant 320 000 professionnels) aura bien lieu à Moscou. Officiellement annoncé le 27 mars par le comité directeur de la FEJ, le rassemblement des syndicats européens fut annulé quelques semaines plus tard alors que plusieurs organisations avaient commencé à remplir les formalités pour se rendre dans la capitale russe. La manifestation devrait être organisée dans un autre pays a suggéré le syndicat indépendant des médias d'Ukraine (IMTUU), face à la propagande anti-ukrainienne comparée, dans une déclaration, à celle des Soviétiques. Pour les syndicats de journalistes russes (RUJ et NUJU), les pressions sur les professionnels de l'information russes et ukrainiens, le parti pris de la propagande imposaient de reporter l'assemblée générale à l'automne.

Réunis début mai au siège de l'UNESCO à Paris, les membres du bureau directeur étaient appelés à choisir entre les deux propositions. Le président de la FEJ, le danois Mogens Blicher Bjerrard, favorable à l'organisation de l'AG au Luxembourg, face la situation en Crimée et dans l'Est de l'Ukraine, n'a pas été suivi. Une majorité s'est dégagée derrière la russe Nadezda Azgikhina, vice-présidente de la FEJ. L'assemblée générale aura bien lieu à Moscou mais en novembre, et sans les Ukrainiens, a averti l'IMTUU.

CAMILLE LEPAGE TOMBÉE EN REPORTAGE

Photojournaliste, Camille Lepage a trouvé la mort en République centrafricaine. Selon les informations disponibles, elle couvrait la situation et les heurts autour de Bangui quand son corps a été retrouvé le 13 mai, lors de l'interception de miliciens anti-balaka. Originaire d'Angers, elle avait 26 ans et avait suivi les conflits au sud Soudan. Elle travaillait notamment pour Jeune Afrique, Reuters, Le Monde et le New York Times.

CFDT-Journalistes salue la mémoire de cette consœur décédée dans des circonstances qui soulignent, une fois encore et malheureusement, les dangers du métier de journaliste et le peu de cas qui est souvent fait de nos consœurs et confrères en reportage.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES PIGISTES: UNE POTION AMÈRE POUR LES PATRONS

Une négociation s'est ouverte entre les patrons de la presse écrite et les syndicats représentatifs (CFDT, CFTC, CGT, FO, SNJ) dans le but d'aboutir à la mise en place de la couverture santé pour l'ensemble des pigistes de la presse écrite et des agences.

Dès son ouverture, quelques points particuliers ont été mis en avant par la CFDT, qui aurait souhaité que les CDD qui passent parfois d'une entreprise à l'autre - et d'une forme de presse à l'autre - sur un même mois, puissent bénéficier de ce système, sans être constamment déclarés en période de carence. Mais cette proposition a d'entrée de jeu été rejetée par les employeurs.

Autre question d'importance, sur laquelle la CFDT sera très vigilante: le montant de la cotisation patronale qui abondera ce fonds de complémentaire santé, et permettra aux pigistes, sous condition d'une éligibilité restant à définir, de cotiser et de bénéficier d'une mutuelle pour leurs frais de santé.

Lors du tour de table, la CFDT a ainsi demandé à avoir une évaluation des participations des entreprises pour la complémentaire santé des salariés en CDI, «à la fois pour avoir une idée de

la proportion moyenne et pour qu'il y ait une équité entre la participation d'une entreprise pour un journaliste permanent et un occasionnel». Et prévoir donc une participation au fonds de mutualisation abondé par les entreprises en proportion... ce qui ne semble pas emballer les patrons qui, de leur côté, souhaiteraient que le financement de cette complémentaire santé soit en partie compensé par une baisse du taux des cotisations de la caisse de prévoyance des pigistes, qui est excédentaire.

Quant au périmètre, toutes les organisations syndicales ont convenu que le système de protection devait pouvoir profiter à un maximum de pigistes, pour des raisons d'équité. C'est pour cela qu'il a été proposé d'en faire bénéficier les pigistes, titulaires ou non de la carte de presse, dont l'activité relève de la Convention collective des journalistes.

Les points d'achoppement étant encore nombreux à l'issue de la troisième réunion, le 14 mai, il est probable que cette négociation est partie pour déborder la date butoir fixée au calendrier initial, à savoir le 25 juin.

Laurent Villette



RESTEZ EN LIGNE AVEC CFDT-JOURNALISTES.FR

Depuis quelque temps, la CFDT-Journalistes a mis en ligne son nouveau site internet. Un site plus épuré, au design plus moderne, qui est encore appelé à évoluer, mais sur lequel vous trouverez déjà un fil d'actualité sur les différentes actions de votre Union syndicale, mais aussi plein d'informations pratiques: un rappel sur l'utilité de se syndiquer (si, si, on insiste...); des infos sur le métier (loi sur la protection des sources, la charte de Munich, des enquêtes sur les journalistes, la formation, les chiffres de la carte de presse...); un chapitre important sur vos droits (Code du travail, convention collective, les accords, le droit d'auteur, la commission arbitrale); et enfin les grilles des salaires.

Une partie du site est spécifiquement réservée, elle, aux adhérents, sur laquelle on retrouve d'autres informations, notamment des documents de travail et comptes-rendus sur les négociations et commissions en cours. N'hésitez pas à en prendre connaissance, à donner votre avis sur ce travail en cours et à publier les informations concernant vos entreprises. C'est en maintenant un lien entre les différentes sections syndicales et les différents supports de presse que l'on pourra améliorer notre expertise, pour le bien de tous.

LV

*Cela fonctionne aussi pour les tablettes et les iPhone.
Alors à vos claviers et vos souris: <http://www.journalistes-cfdt.fr/>*

PROFESSION JOURNALISTES N°313

USJ - CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
Tél.: 01 44 61 76 22
Email: journalistes@f3c.cfdt.fr
www.journalistes-cfdt.fr
Directeur de la publication:
Gérard Fourgeaud
Ont collaboré à ce numéro:
Isabelle Bordes, Olivier Clément, Benoist Colin, Jean-François Cullafoz, Michel Delberghe, Gérard Fourgeaud, Michel Garicoix, Marie Goerg-Lieby, Richard Hecht, Guillaume Muller, Laurent Villette.
Conception graphique: **Jonathan Cohen**
Impression: **Promoprint, Paris 18^e**
ISSN: 1163-1567 CPPAP: 1545 D 73

Pour recevoir l'information CFDT Journalistes, directement et personnellement par mail:

Mail:
Nom: Prénom:
Média:

à envoyer à **CFDT JOURNALISTE**, 47 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS,
ou par mail: journalistes@f3c.cfdt.fr